

Formulaire de demande liée à la loi de Clare

Si vous estimez que vous pourriez subir de la violence de la part d'une personne avec laquelle vous avez actuellement une relation intime ou amoureuse, ou avez eu une telle relation par le passé, le Programme d'application de la loi de Clare du Manitoba peut vous fournir des renseignements importants qui vous aideront à assurer votre protection ainsi que celle de vos enfants et de vos proches. Ce programme peut notamment vous aider :

- à apprendre à reconnaître les signes de violence;
- à planifier votre protection;
- à trouver des ressources accessibles dans votre région.

MISE EN GARDE — Le présent guide contient des renseignements liés à la violence entre partenaires intimes qui peuvent être bouleversants ou traumatisants pour certaines personnes.

Si vous êtes en danger immédiat, composez le 911 ou communiquez immédiatement avec votre service de police.

Si vous n'êtes pas en danger immédiat, mais que vous souhaitez obtenir de l'aide pour comprendre vos options ou planifier les prochaines étapes que vous pourriez suivre, voici des ressources qui pourraient vous être utiles :

- Ligne d'information sur la violence fondée sur le genre et de secours en cas de crise (ligne sans frais accessible 24 heures sur 24), au 1 877 977-0007.
- [Services aux victimes de Justice Manitoba](#), entre 8 h 30 et 16 h 30, au 204 945-6851 ou au 1 866 484-2846 (numéro sans frais).

Comment s'applique la loi de Clare au Manitoba

Étape 1 — Programme d'application de la loi de Clare

La personne à risque (ou la personne qui la représente) remplit le formulaire de demande.

- Réception et évaluation de la demande par l'équipe chargée de l'application de la loi de Clare.

L'équipe chargée de l'application de la loi de Clare communique de manière sécuritaire avec la personne à risque (ou la personne qui la représente).

- Planification de la protection et aiguillage vers les services de soutien appropriés.
- Option de divulgation conformément à la loi de Clare débouchant potentiellement sur l'obtention de renseignements sur la personne avec laquelle vous avez actuellement une relation intime, ou avez eu une telle relation par le passé.

Étape 2 (facultative) — Divulgation de renseignements conformément à la loi de Clare

Si la personne à risque (ou la personne qui la représente) opte pour la divulgation de renseignements conformément à la loi de Clare :

- Transmission de la demande au service de police approprié du Manitoba, évaluation des risques et préparation des renseignements à divulguer.
- Renseignements divulgués de vive voix à la personne ayant présenté la demande.

Remarque — La divulgation de renseignements est une décision prise au cas par cas et n'est nullement garantie. Pour obtenir plus de renseignements sur la loi de Clare, consultez la [page Web sur l'application de la loi de Clare au Manitoba](#).

Avez-vous besoin d'aide pour remplir la présente demande?

- Composez le 204 945-2313 (Winnipeg) ou le 1 844 808-2313 (sans frais) pour parler à un membre de l'équipe chargée de l'application de la loi de Clare.

Protégeons nos enfants — La sécurité des enfants est une priorité.

Si l'équipe chargée de l'application de la loi de Clare estime qu'un enfant est susceptible de subir de la violence, elle est légalement tenue de signaler la situation à un office de services à l'enfant et à la famille.

☐ Par téléphone

Pouvons-nous vous laisser un message vocal? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de téléphone principal : _____ ☐ travail ☐ domicile ☐ portable

Autre numéro de téléphone : _____ ☐ travail ☐ domicile ☐ portable

☐ Par courriel

Adresse de courriel : _____ ☐ professionnelle ☐ personnelle

☐ Par l'intermédiaire d'un tiers de confiance : _____

Remarque — Le tiers de confiance est une personne (ami ou amie, membre de la famille, travailleur ou travailleuse de soutien, etc.) disposée à vous transmettre de manière sécuritaire des renseignements sur le Programme d'application de la loi de Clare. Veuillez informer cette personne que nous communiquerons avec elle.

Pouvons-nous laisser un message vocal à ce tiers en toute sécurité? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de téléphone principal : _____ ☐ travail ☐ domicile ☐ portable

Autre numéro de téléphone : _____ ☐ travail ☐ domicile ☐ portable

Adresse de courriel : _____ ☐ professionnelle ☐ personnelle

Langue privilégiée pour les communications :

☐ Anglais

☐ Français

☐ Autre, veuillez préciser : _____

Y a-t-il quelque chose que nous devrions savoir avant que nous communiquions avec vous? Par exemple, avez-vous besoin de services d'interprétation? Veuillez donner des détails ci-dessous

****Si vous présentez vous-même votre demande, passez à la section 4**.**

2. Renseignements sur la personne représentante

Veillez remplir la présente section si vous présentez la demande au nom de la personne à risque.

Si vous présentez vous-même la demande, veuillez passer à la section 4.

Quelle est votre relation avec la personne à risque? Vous devrez fournir une preuve d'autorisation ou de relation pour avoir le pouvoir d'agir pendant le processus de réception des demandes.

- ☐ Curateur ou curatrice nommés en vertu de la Loi sur la santé mentale
- ☐ Parent, tuteur ou autre personne responsable de la prise de décisions
- ☐ Personne agissant en vertu d'une procuration
- ☐ Subrogé ou subrogée nommés en vertu de la Loi sur les adultes ayant une déficience intellectuelle

La personne à risque sait-elle que vous présentez cette demande en son nom?

Remarque — Si vous êtes un parent, un tuteur ou une autre personne responsable de la prise de décisions qui présente une demande au nom d'un enfant et que celui-ci ne sait pas que vous présentez cette demande en son nom, une évaluation supplémentaire pourrait être requise.

- ☐ Oui
- ☐ Non

3. Coordonnées de la personne représentante

Ces renseignements seront utilisés dans le cadre de nos communications avec vous.

Nom légal : _____

Prénom Nom de famille

Nom préféré (si différent de votre nom légal) : _____

Pronoms :

- ☐ elle
- ☐ il/lui
- ☐ Autre pronom de votre choix _____
- ☐ Je préfère ne pas répondre

Comment préférez-vous que nous communiquions avec vous?

☐ Par téléphone

Pouvons-nous vous laisser un message vocal? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de téléphone principal : _____ ☐ travail ☐ domicile ☐ portable

Autre numéro de téléphone : _____ ☐ travail ☐ domicile ☐ portable

☐ Par courriel

Adresse de courriel : _____ ☐ professionnelle ☐ personnelle

Quelle est votre langue privilégiée pour les communications?

☐ Anglais

☐ Français

☐ Autre, veuillez préciser : _____

Y a-t-il quelque chose que nous devrions savoir avant que nous communiquions avec vous? Par exemple, avez-vous besoin de services d'interprétation? Veuillez donner des détails ci-dessous.

4. Personne visée par la demande de divulgation

La personne visée par la demande de divulgation (« partenaire intime visé » dans la Loi) est la personne qui pourrait poser un risque de violence selon la personne qui présente la demande ou la personne représentante. Ces renseignements seront utilisés pour vérifier l'identité de la personne visée.

Important — Nous ne communiquerons à aucun moment avec cette personne au cours du processus. Si vous ne connaissez pas certains détails concernant cette personne, **ne tentez pas** de les obtenir.

Nom légal : _____
Prénom Autres prénoms Nom de famille

Date de naissance : _____ ou âge approximatif : _____

Autres noms ou pseudonymes (noms légaux antérieurs, noms utilisés sur les réseaux sociaux, etc.) :

Renseignements sur l'identité — Veuillez fournir tous les renseignements dont vous disposez pour nous aider à identifier la personne visée par la demande de divulgation. Ces renseignements peuvent comprendre : le sexe, l'âge, l'origine ethnique, l'apparence physique (couleur des cheveux, couleur des yeux, taille, poids, corpulence), des signes distinctifs (cicatrices, marques, tatouages, pilosité faciale), les adresses connues, les lieux de travail, la voiture (marque/modèle, numéro de plaque d'immatriculation), les comptes sur les réseaux sociaux (noms d'utilisateur/pseudonymes).

5. Renseignements sur la relation

Veuillez nous fournir une description de votre relation avec la personne visée par la demande de divulgation.

Remarque — Une relation intime est une relation amoureuse étroite entre deux personnes, quel que soit leur genre. Cela inclut les couples mariés, les conjoints de fait, les personnes qui se fréquentent ou celles qui ont un enfant ensemble. Ce type de relation ne signifie pas que les personnes vivent nécessairement sous le même toit.

Votre demande concerne-t-elle une relation actuelle ou passée?

- ☐ Actuelle
- ☐ Passée
- ☐ Je ne sais pas

Vivez-vous actuellement avec la personne visée par la demande de divulgation?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Y a-t-il autre chose dont vous aimeriez nous faire part au sujet de cette relation?

- ☐ Considérations religieuses ou culturelles :

- ☐ Autre :

6. Quelles sont vos préoccupations?

Veuillez nous faire part de vos préoccupations en matière de sécurité. Vous pouvez cocher plus d'une case.

Remarque — Par violence, on entend toute conduite qui est violente ou menaçante, qui dénote un comportement coercitif ou contrôlant ou qui porte une personne à craindre pour sa sécurité. La violence peut être de nature physique, émotionnelle, verbale, financière ou coercitive. Dans le cas d'un enfant, la « violence » comprend l'exposition directe ou indirecte à une telle conduite.

La personne visée par la demande de divulgation vous a-t-elle déjà fait craindre pour votre sécurité ou votre bien-être, ou pour la sécurité ou le bien-être d'une autre personne?

- ☐ Oui, j'ai craindre pour ma propre sécurité ou mon propre bien-être
(Personne représentante : cochez cette case si la personne visée par la demande de divulgation vous a fait craindre pour la sécurité de la personne à risque)
- ☐ Oui, j'ai craindre pour la sécurité ou le bien-être d'une autre personne
(Personne représentante : cochez cette case si la personne visée par la demande de divulgation vous a fait craindre pour la sécurité d'une autre personne que la personne à risque)
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Quelles sont vos préoccupations en matière de sécurité?

Remarque — Vous pourriez devoir fournir des renseignements additionnels à ce sujet durant l'entretien préliminaire.

7. Avis de confidentialité

La présente section explique pourquoi nous devons recueillir les renseignements personnels que vous nous avez communiqués.

Autorisation légale relative à la collecte de vos renseignements

Le Service de règlement des litiges familiaux utilise vos renseignements personnels pour être en mesure de mener à bien les activités du Programme d'application de la loi de Clare au Manitoba. Vos renseignements personnels sont recueillis en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la [Loi](#)

sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée du Manitoba, de la Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime et du Règlement sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime. Le Service de règlement des litiges familiaux recueille à votre sujet le minimum de renseignements nécessaires aux fins décrites ci-dessus.

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Le Service de règlement des litiges familiaux ne peut pas utiliser ou divulguer les renseignements vous concernant à d'autres fins, sauf s'il a obtenu votre consentement en ce sens ou si la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée l'autorise. Le Service de règlement des litiges familiaux et le service de police désigné ont l'obligation de signaler toutes les situations où un enfant ou un jeune a besoin ou pourrait avoir besoin de protection en vertu de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille du Manitoba.

Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de mes renseignements personnels?

Si vous avez des questions concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels par le Service de règlement des litiges familiaux, veuillez communiquer avec la personne qui agit à titre de directeur chargé de l'application de la loi de Clare à ClaresLaw@gov.mb.ca ou au 204 945-2313.

8. Reconnaissance et déclaration d'interprétation

Veuillez lire attentivement ce qui suit. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent formulaire, vous pouvez composer le 204 945-2313 (Winnipeg) ou le 1 844 808-2313 (sans frais) pour parler à un coordonnateur ou à une coordonnatrice de la réception des demandes liées à la loi de Clare.

- J'ai lu et compris les renseignements fournis dans cette demande.
- Au meilleur de mes connaissances, les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques, complets et exacts.
- Je comprends que toute fausse déclaration peut entraîner l'interruption du processus de demande.
- Je comprends que si le Service de règlement des litiges familiaux ne peut pas vérifier l'identité ou déterminer l'admissibilité d'une personne, le processus de demande pourrait se poursuivre, mais la personne à risque ou la personne qui la représente n'auront pas le droit de recevoir des renseignements conformément à la loi de Clare.
- Je comprends que le Service de règlement des litiges familiaux peut décider d'interrompre le processus de demande.

- Je comprends que si le Service de règlement des litiges familiaux interrompt mon processus de demande, cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque pour moi.
- Je comprends que les renseignements que j'ai fournis sont protégés en vertu de la législation provinciale sur la protection de la vie privée.
 - *Remarque — Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements ou de les corriger en vertu de cette législation.*

Avant de divulguer des renseignements, la personne qui agit à titre de directeur chargé de l'application de la loi de Clare et le Service de règlement des litiges familiaux doivent s'assurer que la personne à laquelle sont destinés ces renseignements comprend et accepte de se conformer aux obligations de confidentialité énoncées dans la [Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime](#).

Cochez les cases ci-dessous pour montrer que vous acceptez de vous conformer à ce qui suit :

☐ Je comprends que tous les renseignements qui pourraient m'être divulgués sont confidentiels et que je dois préserver leur confidentialité, sauf si une autre loi autorise leur divulgation.

☐ Je comprends que le Service de règlement des litiges familiaux divulguera les renseignements confidentiels de vive voix et non sous forme écrite ou électronique. J'accepte de ne pas prendre de notes durant l'entretien de divulgation et de ne pas enregistrer les propos tenus à ce moment-là.

☐ J'accepte de ne pas communiquer les renseignements divulgués à d'autres personnes, à l'exception des personnes autorisées en vertu du paragraphe 7(2) de la Loi, y compris toute personne qui m'apportera un soutien durant l'entretien de divulgation, toute personne qui a présenté la demande en mon nom ou toute autre personne autorisée en vertu du paragraphe 13(1) du Règlement. La communication des renseignements divulgués comprend la publication de renseignements sur les réseaux sociaux, l'utilisation de renseignements dans le cadre de procédures judiciaires ainsi que la publication, la diffusion ou l'envoi de renseignements susceptibles de permettre l'identification d'une personne en particulier.

☐ Je comprends que les renseignements fournis dans le cadre de la divulgation sont confidentiels et ne doivent être utilisés que pour assurer ma protection.

(A) Signature de la personne à risque (REEMPLIR SI VOUS PRÉSENTEZ VOUS-MÊME VOTRE DEMANDE)

☐ En cochant cette case, je soussigné-e _____ (nom complet) reconnais avoir lu et accepté les obligations de confidentialité ci-dessus.

Date

(B) Signature de la personne représentante (REMPLIR UNIQUEMENT SI VOUS PRÉSENTEZ LA DEMANDE AU NOM D'UNE AUTRE PERSONNE)

☐ En cochant cette case, je soussigné-e _____ (nom complet de la personne représentante), agissant au nom de _____ (nom complet de la personne à risque), reconnais avoir lu et accepté les obligations de confidentialité ci-dessus.

Date

Façons de soumettre votre formulaire de demande

Par courriel : ClaresLaw@gov.mb.ca

En personne ou par la poste : 379 Broadway, bureau 200 (2^e étage)
Winnipeg (Manitoba) R3C 0T9